

Mesure 4.4

Préparer l'évacuation des stocks de production agricole ou leur mise hors d'eau



Efficacité face au risque



Coût financier de la mesure



Contrainte de travail induite

▶▶ OBJECTIF

Limitier les impacts sur les stocks de production en les évacuant pendant le délai d'alerte ou en les surélevant.

En effet selon la période de crue, les stocks peuvent être conséquents et il est difficile de récupérer une production qui a été im-

mergée (en particulier en arboriculture).

SPÉCIFICITÉS

Système de production concerné	Cultures pérennes			
Qui met en œuvre la mesure ?	Exploitant			
A quel moment la mesure doit-elle être mise en œuvre ?	Dès aujourd'hui	Après la crue		
Quelle est la période de crue concernée par la mesure ?	Crue d'automne	Crue d'hiver	Crue de printemps	Toutes les périodes

▶▶ DESCRIPTION

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour protéger les stocks exposés aux inondations.

En arboriculture, en cas d'alerte, il semble difficile de surélever les stocks entreposés dans les chambres froides, il faut donc les évacuer. Cela nécessite une organisation et une main-d'oeuvre conséquente. Il faut avant tout prévoir un lieu d'évacuation, par exemple, dans une autre station fruitière. Par ailleurs, il faut également organiser le transport de la production : en fonction de la quantité de stocks à évacuer, plusieurs rotations de camions peuvent être nécessaires et il est utile de prévoir de se faire prêter des camions pour limiter le temps de transport. A titre indicatif, une chambre froide moyenne a une capacité de 300 tonnes alors qu'un camion moyen peut transporter 22 tonnes.

Par ailleurs, dès la conception de la chambre froide, il est recommandé de prévoir de surélever le lieu de stockage.

On distingue deux types de stocks chez les exploitants qui transforment :

▶ le stockage sur palettes :

Il est conseillé de stocker préventivement sur palettes ; celles-ci peuvent être surélevées rapidement en cas d'inondation.

Il est à noter que le stockage sur palettes est intéressant à condition de pouvoir les surélever au moment de l'inondation, car en cas de hauteur de submersion trop importante, les palettes flottent même chargées : les produits se renversent dans la station ;

▶ le stockage en cuve :

Si les cuves sont vides au moment de la crue, il est conseillé de les remplir d'eau afin qu'elles ne se déplacent pas et de les arrimer. Si elles sont pleines et à chapeau flottant, leur contenu est très vulnérable à une immersion totale. Il faut donc prévoir la possibilité de les déplacer ou les surélever. Pour les cuves traditionnelles, plus étanches, il est recommandé de les amarrer même si elles sont pleines.

pertes de chiffres d'affaires, et les éventuelles pertes de clients qui pourraient se produire en cas de destruction des stocks.

▶▶ CONTRAINTES INDUITES

Les coûts et contraintes sont de plusieurs natures :

- ▶ le temps d'organisation,
- ▶ la possibilité de mobiliser une main-d'oeuvre suffisante et le matériel de transport nécessaire,
- ▶ la disponibilité d'un lieu d'évacuation adéquat,
- ▶ le coût éventuel du matériel pour surélever les stocks (palettes, etc.),
- ▶ le surcoût éventuel pour surélever les chambres froides lors de leur installation.

▶▶ TÉMOIGNAGES

Des arboriculteurs disposent leurs stocks de jus de pomme sur des palettes afin de pouvoir les surélever avec un élévateur en cas d'inondation.

▶▶ INTÉRÊT EN CAS D'INONDATION

L'intérêt de cette mesure est de limiter les